

## Déclaration

---

**TÉMOINS :**

**M. Jacques Roy**, Président  
Réseau Masculinités & Société

**Mme Valérie Richer**, Directrice générale  
Regroupement provincial en santé et bien-être des  
hommes

---

### Présentation du témoin

Le Réseau Masculinités & Société et le Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes viennent présenter le mémoire *Le fossé entre les hommes et la DPJ* réalisé conjointement.

#### Réseau Masculinités & Société

La mission visée par le RMS est à deux volets. Premièrement, diffuser de l'information sur les réalités masculines dans différents milieux à partir des connaissances scientifiques et des interventions documentées des milieux des pratiques. Deuxièmement, alimenter la réflexion et les débats sur les enjeux qui concernent les hommes dans différentes sphères de la vie en société sur la base de données scientifiques probantes et d'observations des milieux de pratiques. La mission de la corporation est à but social et non lucratif.

Le RMS est basé à l'Université Laval, et regroupe des chercheurs professeurs ou étudiants de l'Université Laval, de l'Université d'Ottawa, de l'UQ à Rimouski, de l'UQ en Abitibi-Témiscamingue et de l'Université Concordia.

Les principes directeurs du RMS sont les suivants :

- Promotion de la réflexion et l'action sur les réalités masculines à partir des connaissances scientifiques et des expertises développées dans les milieux de pratiques.
- Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie en société et en reconnaissance des avancées du mouvement des femmes.
- Reconnaissance de la diversité des hommes et des réalités masculines dans tous les milieux et selon leur orientation sexuelle, leur âge, leur mode de vie, leur culture, leur statut socioéconomique, etc.
- Reconnaissance que les hommes font partie de la solution aux problèmes existants, tant sur les plans individuel, familial et sociétal.

- Promotion de l'idée bien documentée par la recherche et les pratiques qu'aider les hommes, c'est aider les enfants, les femmes, la société et le devenir de la planète.
- Ouverture à la dimension internationale dans l'analyse des réalités masculines.

### **Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes**

Le RPSBEH, incorporé en 2011, a été reconnu par le MSSS en octobre 2013. Il compte à ce jour 85 membres. Sa mission est de favoriser l'amélioration de la santé et du bien-être des hommes au bénéfice de la collectivité, notamment en regroupant, représentant et en accompagnant des organismes communautaires et autres acteurs interpellés par les réalités masculines. Ses objectifs sont les suivants :

- Promouvoir l'importance de la Santé et du bien-être des hommes par des représentations auprès des divers paliers de gouvernement et des décideurs des réseaux de services communautaires et institutionnels;
- Promouvoir la reconnaissance, le développement et la consolidation des organismes communautaires œuvrant en Santé et bien-être des hommes;
- Favoriser une vie associative entre les membres du regroupement et les soutenir dans leurs besoins liés à la formation et à l'information;
- Favoriser le développement et le transfert de connaissances en Santé et bien-être des hommes afin de permettre un renouvellement des pratiques sociales;
- Favoriser l'évolution des mentalités et des comportements par la promotion de la Santé et du bien-être des hommes auprès des médias et de la population en général.

### **Résumé des idées et messages importants**

Pourquoi existe-t-il un fossé entre les hommes et la DPJ? Quels sont les éléments de base qui nous permettent de comprendre le fossé, et la manière dont le fossé s'exprime?

Le mémoire s'appuie principalement sur 2 sources :

1. Un programme de recherche sur la santé et bien-être des hommes qui vise à étayer la connaissance des mécanismes par lesquels les hommes sont socialisés dans leurs rapports aux services. Ce programme de recherche s'articule autour des données d'un sondage national, d'une méta-synthèse, de données publiques et d'une analyse de cas spécifiques.

Le sondage SOM auprès des hommes québécois réalisé pour le compte du RPSBEH, par exemple, révèle que 80% des hommes ayant consulté un spécialiste de la santé autre qu'un médecin au cours de la dernière année détiennent un diplôme universitaire et que 79% d'entre eux ont un revenu familial de 55 000\$ ou plus. L'essentiel repose, pour les groupes à plus faible revenu, de fournir une accessibilité économique pour ces

services. L'exemple des consultations psychologiques est probant : les personnes les plus à risque sur le plan de la santé mentale sont précisément celles qui n'ont pas accès à ces services, sauf en CLSC.

2. Un volet expérientiel sur le vécu des hommes au sein du centre de ressources AutonHommie. Un rapport à ce sujet a été déposé au Ministère de la Justice concernant l'accompagnement professionnel des hommes dans leurs rapports avec les services sociaux.

Voici un extrait du rapport qui apporte un éclairage sur la question:

« Dans le cadre du projet, le travail d'accompagnement professionnel a permis de réduire en partie cette distance en opérant une sorte de médiation entre les hommes et les institutions afin d'une plus grande compréhension mutuelle. Cette médiation a pris différentes formes, allant d'interventions de base ( par exemple, encourager les hommes à entrer en contact avec la DPJ ou avec la justice quand celles-ci s'adressent à eux, faire voir les avantages de collaborer avec elles et les inconvénients majeurs de s'y soustraire) à d'autres interventions plus approfondies (échanges avec des intervenants de ces milieux afin de partager une lecture des réalités des hommes et d'ajuster les perceptions et les stratégies en conséquence, rapprocher les clients et les intervenants pour favoriser la réalisation de plans de services correctionnels ou de plans d'interventions de la protection de la jeunesse).

Une autre partie du travail a consisté à agir comme intermédiaire auprès des avocats afin que les points de vue et les besoins des clients soient bien compris et, qu'à l'inverse, les clients aient une bonne compréhension des options proposées par leur avocat. Cette dimension a revêtu une importance accrue auprès d'hommes moins scolarisés.

Ces aspects d'intervention ont donc pu favoriser une meilleure relation entre clients et intervenants concourant ainsi à un meilleur accès à la justice comme nous l'avons rappelé plus haut. Mais, plus globalement, il faut considérer le cadre culturel dans lequel s'inscrivent les rapports entre clients et intervenants. Il apparaît incontournable dans la réflexion sur les liens existants entre les hommes et les intervenants évoluant dans le secteur de la justice ».

L'article de 8 de la LPJ prévoit un droit d'accompagnement pour les parents, mais bien qu'il soit envisageable que certains de nos membres connaissent cet article, il serait plutôt surprenant que les pères se prévalent de ce droit. Un des rôles du réseau serait de diffuser davantage cette information afin de mieux faire connaître ce droit à l'accompagnement par les intervenants et également par les pères.

Il serait, par ailleurs, hautement souhaitable que les intervenants de la DPJ informent également leurs clients dès le début de l'intervention qu'ils peuvent recourir à un accompagnateur en leur précisant le rôle qu'il peut jouer. L'article 8 de la LPJ demeure important pour permettre aux parents de se prévaloir de ce droit, mais l'essentiel demeure de mieux baliser cette possibilité d'accompagnement. Actuellement, l'article 8 de la LPJ est appliqué de façon aléatoire selon les régions et les intervenants impliqués. Il devient donc primordial de le rendre uniforme, naturel et accessible pour les trois parties soient; les intervenants, les accompagnateurs et les pères. Tous en sortiront gagnants!

Or, le réseau communautaire possède une structure souple lui permettant d'être plus près des gens. Il possède également une meilleure connaissance de la trajectoire de services utilisée par la clientèle. Les intervenants du réseau communautaire sont à même de poser un regard externe et objectif face à la situation des pères et demeurent plus neutres puisqu'ils ne relèvent pas d'une loi précise.

Cette façon de procéder permettrait également une plus grande insertion des pères dans la communauté ainsi qu'un maintien des liens et des services suite au passage avec la DPJ. Les pères pourront poursuivre leur participation à diverses activités telles des activités familiales, des cuisines collectives, des déjeuners causeries ou encore de pouvoir faire des demandes d'aides ponctuelles lorsqu'ils en ressentent le besoin ou se sentent plus vulnérables. Ce type de lien avec les services communautaires devient un filet de sécurité pour les pères et les enfants.

Il serait pertinent de développer les modalités d'un service d'accompagnement avec un comité de travail qui inclurait le point de vue des trois parties concernées soit, les pères, les Centres Jeunesse et les intervenants-accompagnateurs du réseau communautaire. Présentement, il existe déjà une formation accréditée par le MSSS qui se donne dans le réseau de la santé et des services sociaux sur l'intervention auprès des hommes. Celle-ci pourrait cependant être ajustée à la réalité des Centres Jeunesse.

Plus précisément, un programme d'accompagnement pour les pères en période de séparation conjugale, comme le recommande l'étude de Deslauriers et Dubeau, est absolument essentiel, en premier lieu, pour éviter des crises inutiles dès le début de la séparation et, en deuxième lieu, pour mieux faire comprendre l'importance de se centrer du côté des pères sur l'intérêt de l'enfant tout au long de la séparation. Aussi, le rôle de médiation de l'accompagnateur présente l'avantage de mieux faire comprendre la réalité des pères à l'endroit des diverses instances auxquelles il serait confronté (cour, police, DPJ,...) et vice versa.

Un tel service pourra être déployé de manière optimale à deux conditions : primo, que la relation de confiance soit significative entre le père et l'intervenant, étant l'une des forces des milieux communautaires d'établir un tel lien avec les personnes; et deuxio, que les partenaires profitent pleinement du rôle de l'accompagnateur afin de mieux s'entendre sur la lecture de la situation et d'identifier des solutions concrètes.

### **Appuyer les parents dans leurs rôles parentaux et conjugaux**

Il importe de travailler en partenariat pour atteindre ce type d'objectif de façon synergique et optimale. Oui, la réponse passe par une meilleure offre de services du communautaire et un financement plus adéquat des organismes familles, mais également par une implication du réseau de la santé et des services sociaux dans la façon de réfléchir les services offerts à la population en réponse à leur besoin, mais également et principalement dans l'accessibilité de ces derniers.

Le Réseau Maison Oxygène a déposé à la Commission une lettre faisant mention des pratiques actuelle auprès des pères vulnérables. Ce type de maison est sous-représenté au Québec et il offre ses services à encore trop peu de pères. La formation des intervenants est également un début en ce sens qu'elle permettra de bien mettre la table sur les réalités masculines et de mieux outiller les intervenants de première ligne à travailler avec les pères.

Il serait intéressant également d'évaluer la possibilité d'avoir des actions concrètes avec des objectifs précis pour chaque région et ainsi d'être en mesure d'offrir aux pères une similitude de services ou d'ateliers partout au Québec. Il est soutenu par la recherche que la séparation conjugale est souvent un déterminant majeur dans le début d'une crise. Chaque homme devrait être en mesure de bénéficier des services nécessaires afin de bien gérer cette crise et faire le deuil de la séparation de la façon la plus saine possible.

### **Les « écrans » entre les hommes et la DPJ**

1. Un premier « écran » entre les hommes et la DPJ se trouve dans une méconnaissance des types de socialisation masculine par les intervenants au niveau des rapports dans l'interprétation des comportements, des paroles, des façons d'être. Plus les hommes ont un mécanisme de socialisation traditionnel, moins ils seront perméables à l'intervention en contexte de protection de la jeunesse, ce qui nécessite d'ajuster l'approche en conséquence pour obtenir de meilleurs résultats.
2. Un deuxième « écran » en est un de culture. Une proportion importante de la clientèle en lien avec la DPJ est défavorisée sur le plan socio-économique. Une des caractéristiques de cette clientèle, c'est qu'elle est généralement moins scolarisée. Se crée ainsi un rapport d'infériorisation avec les intervenants, car eux sont scolarisés et

sont des « professionnels ». Dès le départ existe donc une distance. Plus l'intervention est de type verticale (le professionnel en position de supériorité professionnelle) plutôt qu'horizontale (liens plus égalitaires hommes et intervenants), moins bonnes sont les chances d'obtenir des résultats.

### **L'approche « salutogène »**

L'approche « salutogène » souhaite miser sur les compétences, les habiletés, les expériences et le pouvoir d'agir des hommes en intervention. Cette approche souhaite contrebalancer les écrits scientifiques prédominants portant sur les hommes dans des contextes de familles négligentes et qui déploient principalement trois thèmes récurrents : l'invisibilité, l'insignifiance et la dangerosité. Cette approche est centrée sur les forces et les compétences des hommes. Plus exactement, elle aborde la santé selon une perspective positive en portant son regard sur les facteurs et les ressources permettant de maintenir et d'améliorer la santé, plutôt que sur la maladie et les facteurs de risque.

Selon cette approche, les forces des hommes peuvent ainsi représenter des leviers importants en matière d'intervention et de promotion de la santé. Le changement de perspective apporté par la salutogénèse a favorisé le développement d'approches positives en santé, telles que la résilience, la hardiesse, l'autonomisation, la connectivité et le capital social. Elle rompt donc avec certaines approches reliées à la masculinité traditionnelle, qui misaient davantage sur les déficits des hommes. En contexte de DPJ, il est, par ailleurs, nécessaire de travailler sur des changements d'attitudes et de comportements. Cependant, selon les recherches, il y a des avantages marqués à compter également sur les forces et sur l'expérience des hommes évitant d'utiliser qu'un modèle d'intervention centré sur les carences.

### **Recommandations formulées par le témoin**

Le mémoire recommande les actions suivantes :

1. Former les intervenants de la DPJ sur les réalités masculines dans un contexte d'intervention.
2. Développer des interventions sur les forces des hommes, leurs acquis et leurs expériences.
3. Appuyer les parents dans leurs rôles parentaux et conjugaux.
4. Encourager le développement de la formule des accompagnateurs au sein du réseau social et dans des organisations communautaires et publiques et clarifier le rôle d'accompagnateur pour favoriser le rapport entre les hommes et la DPJ.

## Références des documents résumés

Roy, Jacques (2019). *Le fossé entre les hommes et la DPJ* (Mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse). Réseau Masculinités & Société, 12 décembre, 14 p.

## Documents déposés par le témoin en audience

Deslauriers, Jean-Martin et Diane Dubeau (2018). « Intervention auprès des pères séparés ayant des difficultés d'accès à leurs enfants : un exemple de pratique prometteuse » in *Intervention*. Numéro 147, pp. 73-91.

Roy, Jacques et al. (2014). *Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que leur rapport aux services : Méta-synthèse* (Rapport de recherche). Masculinités & Société (Université Laval), avril, 56 p.

Roy, Jacques (2018). « La tête entre les deux jambes : l'importance de miser sur les forces des hommes et sur le rapport de cultures dans l'intervention » in *Intervention*. Numéro 148, pp. 59-69.

Roy, Jacques (2018). *Accompagnement professionnel d'hommes vulnérables auprès d'institutions et de professionnels du domaine de la justice : Une perspective socio-juridique d'accès à la Justice* (Rapport final). AutonHommie, Janvier, 22 p.

Roy, Jacques (2019). *Le fossé entre les hommes et la DPJ* (Mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse). Réseau Masculinités & Société, 12 décembre, 14 p.

SOM (2018). *Sondage auprès des hommes québécois* (Rapport final présenté au Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes). Novembre, 64 p.

Tremblay, Gilles et Jacques Roy (2015). *Où en sont les hommes québécois en 2014 ? : Sondage sur les valeurs, les rôles sociaux et le rapport des hommes québécois avec les services* (Rapport de recherche). Masculinités & Société (Université Laval), juillet, 108 p.

**Nom du témoin** : Jacques Roy et Valérie Richer

Date : 04-06-2020

*Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.*